



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 04 décembre 2025

Délibération n° 2025-12-06

| | | |
|--|----|-----------------------------------|
| Nbre de membres afférents au Conseil Municipal | 29 | Date de la convocation : 28/11/25 |
| En exercice | 29 | Date de l'affichage : 28/11/2025 |
| Qui ont pris part à la délibération | 26 | |

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Sonia DYLBATIS ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOUNO ; Jean-Pierre LABADIE ; Maya VALLART ; Jean-Philippe VIVET.

Absents excusés :

Miguel FORTE a donné procuration à Éva BELIN en date du 03 décembre 2025
Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 02 décembre 2025
Senay OZTURK a donné procuration à Sandrine COELHO en date du 1^{er} décembre 2025
Christian BURGARD a donné procuration à Jérôme NOBLE en date du 02 décembre 2025
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 04 décembre 2025
Carine REY a donné procuration à Sonia DYLBATIS en date du 04 décembre 2025
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 02 décembre 2025
Sarah BOURSIER a donné procuration à Maya VALLART en date du 04 décembre 2025
Mathieu DUPUCH a donné procuration à David PERRIARD en date du 02 décembre 2025

Absents :

Davy CAMY
David PERRIARD

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Office National des Forêts : programme des travaux à réaliser en 2026.

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de la présentation du programme des travaux à réaliser en 2026, dans la forêt communale d'Ondres, établi par l'Office National des Forêt.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 5 410 € HT (dont 4 570 € HT non soumis à l'assistance technique) ; le coût de l'assistance technique correspondante s'élève à 300 € HT.





Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1. D'approuver le programme des travaux à réaliser en 2026, établi par l'Office National des Forêts pour un montant prévisionnel de 5 410€ HT, dont le détail figure en annexe.

ARTICLE 2. D'approuver le montant de l'assistance technique proposé par l'Office National des Forêts, s'élevant à 300€ HT.

ARTICLE 3. Madame Le Maire est autorisée à signer les documents correspondants et à effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

ARTICLE 4. Les crédits correspondants seront prévus au budget 2026.

ARTICLE 5. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 05 décembre 2025,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le ...08... / ...12... / 2025

- après télétransmission électronique le ...08... / ...12... / 2025

- et mise en ligne sur le site de la commune le ...08... / ...12... / 2025